

## **Qu'est-ce qu'une opération recover ?**

Il s'agit de procéder à une transmission forcée du domaine (ex : domaine.fr) dans le cas où le titulaire (personne physique ou morale) n'est plus en mesure de conserver le domaine (fusion, rachat, décision judiciaire, procédure de résolution de litiges, etc). Perdant son domaine, celui-ci est appelé titulaire sortant.

Le titulaire entrant est à l'origine de l'enregistrement et/ou du maintien d'un domaine auprès du bureau d'enregistrement<sup>1</sup>. Celui-ci est demandeur et c'est à lui qu'incombe la tâche de lancer l'opération recover.

## **Quelles sont les opérations à mettre en place ?**

- Le titulaire sortant n'existant plus, **une demande d'opération AFNIC<sup>2</sup>** doit être faite afin de bénéficier d'un code d'autorisation permettant la transmission du domaine.
- L'AFNIC communique dès lors ce code permettant le **lancement de la procédure recover**. *Cette opération est possible même dans si le domaine n'est pas actif. Ce dernier sera activé automatiquement à la fin de l'opération.*
- Les contacts administratifs et techniques doivent être correctement renseignés pour pouvoir être **identifiés par un code public appelé "contact titulaire"**, celui étant généré par l'AFNIC.
- Pendant la procédure de Recover, le bureau d'enregistrement peut décider de **maintenir ou non la signature numérique du domaine** (si celle-ci existe). Il s'agit d'une extension de sécurité protégeant les flux d'informations émanant du domaine. (DNS)<sup>3</sup>  
*Via un attribut facultatif, appelé keepDS, le bureau d'enregistrement décide de conserver ou non la signature placée sur le domaine. Par défaut, en l'absence de cet attribut, la signature n'est pas maintenue.*
  - Les **bureaux d'enregistrement entrant et sortant seront notifiés.**
  - A l'issue de l'opération recover, **les DNS restent inchangés**, c'est-à-dire que le domaine est toujours associé à son adresse IP. (« Numéro d'immatriculation »)

<sup>1</sup> Entreprises de services agréées à l'AFNIC

<sup>2</sup> L'Association Française pour le Nommage Internet en Coopération. (Loi de 1901).

<sup>3</sup> Domain Name System : l'action de traduire un domaine en adresse IP.